

Procès-verbal du **CONSEIL MUNICIPAL** du 08 juillet 2014

Présents : ASTRIC Marc / AT Georges / CALASTRENG Jacqueline / FEDOU Nicolas / FLAGEL Magali / GRATIAS Valérie/ JOINING Magaly / MAHOUT Vincent / MELENDO Rose-Marie / OULIE Joël / SIMONNIN Claudie/ TAPPARO Fabienne/ TAULEIGNE Nathalie

Absents excusés (avec procuration) : ARTIS Régis / VIEULLES Gilles.

Secrétaire de séance : FLAGEL Magali

*** **

La séance a été ouverte à 20h00, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire..

I. Désignation du prestataire restauration scolaire et portage des repas des personnes âgées à domicile

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de prestation pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les enfants de l'école et les personnes âgées à domicile doit faire l'objet d'un renouvellement périodique et d'un marché à bons de commandes sans minimum avec un maximum de 170.000 €

Une consultation a été lancée et la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les trois offres reçues (ANSAMBLE - RECAPE et OCCITANE RESTAURATION)

Après analyse des offres au regard des critères pondérés annoncés dans l'avis de publicité adaptée relatif à ce marché et à l'article 7 du règlement de consultation, le marché a été attribué à RECAPE SCOP

Désignation des prestations	Prix unitaire HT	Détail annuel quantitatif estimatif	Montant annuel estimatif
Fourniture et livraison d'un repas en liaison froide à un enfant de l'école	2.49 euros (prix unitaire du repas)	15500 repas	38.595.00 €
Fourniture et livraison d'un repas en liaison froide à une personne âgée à domicile	6.63 euros (prix unitaire du repas)	2000 repas	13.260 €
Total prévisionnel annuel HT			51.855.00 €
Total prévisionnel annuel TTC			55.304.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord pour attribuer la fourniture et la livraison des repas de la cantine scolaire et du portage à domicile à la société RECAPE SCOP aux prix ci-dessus définis.
- Dit que le marché est attribué pour un an, renouvelable deux fois sur décision expresse du pouvoir adjudicateur adressé deux mois avant la fin de la période en cours
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision

Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

II. Tarification cantine solaire et portage du repas pour les personnes âgées à domicile

Suite au changement de prestataire pour la fourniture des repas de la cantine scolaire, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014 à :

CANTINE SCOLAIRE :

Primaire : 3.40 €

Maternelle : 2.70 €

Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE POUR LES PERSONNES AGEES : 7.24 € par repas (inchangé)

Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

III. Tarification des salles communales

Monsieur le Maire propose pour le foyer communal la tarification suivante à compter du 1^{er} septembre 2014 :

	1 JOUR	WEEK END	CAUTION DOMMAGES	CAUTION PROPRETE	TOTAL CAUTION
HABITANTS DE VILLENOUVELLE	80 €	150 €	600€	150 €	750 €
EXTERIEURS		600 €	600 €	150 €	750 €

Pour les associations : location gratuite et pas de cautions. Cependant si la salle n'est pas restituée propre, il sera déduit, au titre de pénalité, 150 € sur la subvention annuelle.

Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

IV. QUESTIONS DIVERSES

- 1- La Poste : bâtiment estimé par les Domaines à 220.000 € sans le local pétanque et sans les 40-50m² de jardin.
- 2- Lotissement « Le Souleilla »
Réunion DDT-Bâtiments de France-les Aménageurs Réunis-architecte : les 11/07/2014 et 26/07/2014 :
réponse fin juillet 2014
DDT favorable
Conseil Général : impose la voirie tourne à gauche.

Fin de la séance 21h25